



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 JUIN 2020

Le président Philippe Moccand salue la Municipalité, les membres du Conseil communal, la secrétaire et le public. Il cède la parole à la secrétaire pour l'appel. Vingt-six conseillers sont présents, trois se sont excusés et un ne l'est pas. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour. Il sera donc suivi tel que présenté :

### Ordre du jour

1. Assermentation de M. Joël Buchwalder
2. Adoption du PV de la séance du 11 mai 2020
3. Octroi d'un crédit d'étude pour la réalisation d'infrastructures communales et l'extension du site scolaire d'Essertines
4. Nominations légales
5. Communications de la Municipalité
6. Divers et propositions individuelles

### **1. Assermentation de M. Joël Buchwalder**

Le président informe les conseillers que Manuel Henchoz qui était suppléant, ne souhaite pas s'engager. Afin de le remplacer, le président procède à l'assermentation de Monsieur Joël Buchwalder. Philippe Moccand prie le conseiller de venir devant et l'assemblée de se lever. Le président lit le serment. Joël Buchwalder le promet en levant la main. Le président lui souhaite la bienvenue au sein du conseil et lui remet un exemplaire du règlement du conseil. Il est accueilli avec des applaudissements.

### **2. Adoption du PV de la séance du 11 mai 2020**

Chaque conseiller communal ayant reçu le procès-verbal et celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, on passe au vote. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **3. Octroi d'un crédit d'étude pour la réalisation d'infrastructures communales et l'extension du site scolaire d'Essertines**

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal, le rapport de la commission de gestion et des finances et le rapport de la commission ad hoc.

Le président passe la parole à Alexandre Gygax afin de faire un complément au préavis reçu. Le municipal informe que l'on va voter sur un projet futur car c'est un crédit d'étude. Ce projet rentre dans le programme de la législature. Avant d'arriver à ce crédit d'étude, la municipalité a fait une étude de faisabilité en 2018-2019. Elle avait intégré tous les partenaires, soit les associations intercommunales ; l'école, le

parascolaire, les pompiers, la PC, le chauffage à distance. Tous les municipaux sont donc impliqués dans ce projet.

Le président ouvre le débat. Valentin Jambon fait remarquer que sur le rapport figurant sur le site internet il y a une adresse qui s'est glissée au milieu du texte. Cela a été modifié dans le rapport donné à la secrétaire.

Fabian Zadory souhaite savoir si le crédit d'étude prévoit déjà la réflexion sur la route et les accès ou est-ce que ce sera dans un deuxième temps qu'il y aura une réflexion quant à la traversée du village.

Alexandre Gygax répond que dans le projet de construction, cette réflexion est intégrée car il y a les entrées et sorties du parking qui vont se faire sur des axes qui sont déjà existant. Il n'y a pas plus d'aménagement prévu.

Christian Gonin ajoute qu'il n'y aura pas de giratoire. Dans l'étude, il y a une réflexion sur les aménagements routiers ainsi que sur la sécurisation. Le voyer n'autorise pas de nouvelle entrée ou sortie sur la grande route. C'est pour cela que le local de voirie est prévu côté sud ; le chemin d'accès étant le même que pour les villas existante. La municipalité va réfléchir quant à la circulation et la sécurité routière. Pascal Henchoz relève qu'il y a déjà deux entrées côté nord sur la route de Nonfoux et que celle du haut dessert une villa.

Le municipal répond que celle du haut restera. Elle ne fait pas partie du projet.

Alexandre Gygax complète en disant que dans l'étude de faisabilité, ils ont été un peu plus loin que ce qui avait été demandé. Un bâtiment a été dessiné, mais l'étude va peut-être découler sur une autre organisation de la parcelle. Cela dépendra du bureau d'architecture qui va peut-être proposer d'autres solutions. Cela pourrait donc revoir les entrées et sorties du projet final qui sera présenté.

Pascal Henchoz demande si cela sera une nouvelle chaudière qui n'aurait rien à voir avec celle qui est existante.

Christian Gonin répond que dans l'idée ce serait de mettre une chaudière à bois dans le nouveau bâtiment. Quand le magasin a été refait, deux tubes vides ont été tirés jusqu'à la distribution. L'idée, c'était de prendre l'énergie utilisée pour la grande salle pour chauffer les appartements de la Balance qui sont chauffés électriquement. Une étude avait été réalisée, il y a quelques années. C'était possible question puissance. La grande salle serait ravitaillée par la nouvelle chaudière. Ce sera deux chaudières séparées, à plaquettes en principe. Cela dépendra de l'étude.

Cédric Brand demande qui sera en maîtrise de l'ouvrage, l'ASIRE ou la commune ou les deux.

Alexandre Gygax répond que ce sera les deux. Elles seront les deux partenaires et après elles seront propriétaires en PPE. Un groupe de travail sera fait afin d'établir un cahier des charges pour l'appel d'offres. Elles vont travailler main dans la main car c'est un projet commun.

Alain Casella donne un complément d'informations sur la protection civile. Jusqu'à maintenant, avec toutes les enquêtes et dispenses d'abri qui ont été faites, il y a un compte de contribution de remplacement. Ce dernier se monte à CHF247'500 environ. La date butoir pour utiliser cet argent dans un projet de place d'abri PC dans notre commune approche. A l'heure actuelle, nous avons 40% de taux de couverture. Légalement, nous ne sommes pas obligés de créer un abri PC, mais l'Etat le recommande fortement. Nous avons donc tout intérêt de valoriser ces CHF247'000 dans des places abri pour notre commune.

Il n'y a plus de question, ni de remarque. On passe au vote.

Le conseil communal :

- accepte l'octroi d'un crédit d'étude pour la réalisation d'infrastructures communales et l'extension du site scolaire d'Essertines

#### **4. Nominations légales**

Le président rappelle que chaque année, il faut renommer des personnes. Il dit que ce serait bien d'avoir un tournus au sein des commissions. On commence par le poste de président. Philippe Moccand cède sa place à Maryline Brand pour cette nomination. Elle demande s'il y a des propositions. Marc-Henri Ducret propose Philippe Moccand qui accepte cette proposition. Ce vote doit se faire à bulletin secret. Les scrutateurs procèdent à la distribution et au ramassage des votes.

Résultat : 26 bulletins rentrés, 1 blanc. La majorité est à 14 voix. Est élu avec 25 voix, Philippe Moccand. Ce dernier remercie les conseillers pour leur soutien et la confiance accordée.

On passe au poste de vice-président. Le président attend des propositions. Pascal Henchoz propose Marylin Brand qui est d'accord de continuer. Ce vote doit aussi se faire à bulletin secret. Les scrutateurs procèdent à la distribution et au ramassage des votes.

Résultat : 26 bulletins rentrés, majorité absolue 14. Marylin Brand est élue avec 26 voix.

Secrétaire suppléant : Personne ne s'est annoncé depuis le dernier conseil. Le président pensait qu'il n'y aurait personne. Du coup, il s'est approché de Mélanie Gonin-Crepaldi. Elle est toujours d'accord de reprendre ce poste. Elle est élue à l'unanimité.

Scrutateurs : Pascal Henchoz propose Valentin Jambon et Philippe Moccand demande à Michael Randin. Les deux sont d'accord et sont élus à l'unanimité.

Premiers suppléants : Marc-Henri Ducret propose Jean-Luc Demierre. Cédric Brand propose Sébastien Almy. Les deux conseillers acceptent. Ils sont élus à l'unanimité.

Seconds suppléants : Valentin Jambon propose Renaud Piccard et Marc-Henri Ducret propose Joël Buchwalder. Chacun accepte. Ils sont élus à l'unanimité.

Commission de gestion et des finances : Samuel Collet propose Amaury Leibundgut, Sebastian Briaies Gonin et Yves Collet. Malyka Gonin demande s'il faut que deux personnes de la commission soient renouvelées. On lui répond qu'il n'y a plus de quota à renouveler dans le nouveau règlement du conseil. Le président demande à Malyka Gonin si elle souhaite continuer. Elle répond par l'affirmative. Le président relève que Malyka Gonin et Amaury Leibundgut sont en couple. Il demande aux conseillers si cela pose problème que les deux fassent partie de la même commission. Il n'y a pas d'objection. Mélanie Gonin Crepaldi propose Christophe Delay qui accepte. Ces cinq membres sont élus à l'unanimité.

Suppléants de la commission de gestion et des finances : Le président propose de laisser Jérôme Monnin. Pascal Henchoz demande si l'on peut cumuler scrutateur et membre d'une commission. Ce n'est pas possible. Christophe Delay propose Cédric Brand qui accepte. Ils sont élus à l'unanimité.

## 5. Communications de la Municipalité

**Alain Casella** n'a pas d'information concernant la police des constructions et la place de sports. Il a déjà parlé de la protection civile auparavant. Il souhaite de bonnes vacances d'été à chacun.

**Alexandre Gygax** annonce qu'il y a l'assemblée de l'ASIRE demain soir. Il y a, à l'ordre du jour, l'acceptation du crédit d'étude du côté de l'ASIRE.

Cédric Brand demande si le préavis venait à être refusé ce qu'il se passerait.

Le municipal répond que l'on pourrait repartir dans un nouveau projet, que communal. Le préavis voté ce soir tomberait à l'eau. Les démarches repartent à zéro. Il faut savoir que le préavis et les rapports des commissions des finances et ad hoc de l'ASIRE proposent d'accepter le crédit d'étude.

Yves Collet avait dans ses souvenirs que l'ASIRE allait voter avant la commune.

Alexandre Gygax répond que dans la version avant COVID, l'assemblée de l'ASIRE avait lieu une semaine avant le conseil communal.

Cédric Brand demande s'il y a de la concurrence sur un tel bâtiment dans d'autres communes.

Le municipal répond que ce projet fait partie d'une stratégie qui a été réfléchi et votée ; c'est la vision 2020 de l'ASIRE. L'idée de base était le développement d'un collège entre Vuarrens ou Essertines. La commune de Vuarrens n'a pas montré d'intérêt pour ce collège. Notre commune a montré de l'intérêt et a de la zone d'utilité publique sur laquelle on ne peut construire que ce type de bâtiment. Si on ne le fait pas, il se fera ailleurs.

**Michel Collet** annonce qu'un choix a été fait concernant le poste d'employé communal. La municipalité a reçu de très bons dossiers. Elle a auditionné sept candidats. Le choix s'est porté sur monsieur Christian Clotu d'Yvonand. Il remplit le profil sur le plan technique et manuel. Il est forestier-bûcheron. Il connaît les machines, il a de l'expérience sur les travaux du bâtiment, maçonnerie, bois. Il a également les compétences sociales que la municipalité attendait. Il entrera en service au 1<sup>er</sup> juillet.

Le municipal informe que la nuit du 12 août, la commune participera au projet Perséides. Pour pouvoir admirer la pluie d'étoiles filantes, tout l'éclairage public sera éteint afin d'éviter au maximum la pollution lumineuse.

Il ajoute que demain matin, le 23 juin le poste de gendarmerie mobile sera sur le territoire communal. Pascal Henchoz suppose qu'il y aura une information à la population quant à cette nuit du 12 août. Michel Collet répond que cela figurera dans un tout ménage distribué prochainement.

**Christian Gonin** annonce que l'organisation du 1<sup>er</sup> août va être modifiée. L'apéro de 11h se fera à 18h30 s'en suivra le repas puis la partie officielle et le feu.

**Didier Planche** demande si un des deux conseillers délégués à l'amenée d'eau de la Menthue souhaite rapporter sur ce qu'il s'est passé lors des assemblées de l'année passée. Ce n'est pas le cas. L'association a eu son conseil intercommunal jeudi dernier à Cronay. Une demande de crédit de CHF116'000 a été faite afin d'assainir une chambre de pompage à Prahins. C'est une chambre qui est d'origine, qui a 50 ans. Le but est de faire un renouvellement des installations chaque année. L'assainissement de cette chambre a été accepté. Ce sera fait cet automne. Au niveau pluviométrie, on sort d'une bonne série de pluie. Nos sources ont repris de la vigueur. Concernant la STEP, les travaux ont repris le 11 mai. La fin des travaux est prévue pour fin septembre. Une porte ouverte sera faite soit en cette fin d'année ou soit début 2021. La dernière communication concerne la boursière communale. Mme Corbaz avait donné son congé. La municipalité a trouvé une nouvelle boursière. Elle a commencé le 15 juin. Mme Florence Baudraz sera présente au prochain conseil de septembre pour l'adoption des comptes 2019. Elle se présentera à ce moment-là. Le syndic souhaite un bel été à chacun.

Pascal Henchoz demande si le conseil peut avoir quelques informations sur le bagage de Mme Baudraz. Didier Planche répond qu'elle n'a pas d'expérience en bourse communale. Elle a une bonne expérience dans la comptabilité, le bouclage, la gestion d'entreprise, le management. Une seule boursière a postulé. Le courant ne passait pas. D'après les questions posées, elle ne répondait pas aux attentes. Le choix n'a pas été facile car il y avait deux très bonnes postulantes. Ce qui a penché en faveur de Mme Baudraz, c'est son habitude de travailler en équipe et son expérience dans le fait de relever des entreprises qui capotaient. Le syndic ajoute que le bouclage des comptes 2019 a été fait par Corinne Favre. Elle a pris une semaine de vacances pour cela. La commission de gestion et finances est attendue le 13 juillet pour l'étude des comptes.

Renaud Piccard demande à quel taux d'occupation elle a été engagée.

Le syndic répond qu'elle travaillera à 50%. Mme Corbaz avait commencé à 40%. Son taux avait été augmenté à 45% début janvier 2019. La municipalité a discuté avec les communes qui ont plus de 1'000 habitants. Elles ont toutes des boursières à un taux minimum de 50%. Mme Baudraz commence à 50%. Au bout d'une année, la municipalité fera le point avec elle afin de voir s'il faut modifier son taux. Elle est jeune maman. Elle est prête à augmenter son taux de 10 à 15% dans le futur.

## **6. Divers et propositions individuelles**

Le président rappelle que la séance qui devait se dérouler à Lausanne le 30 mars a été annulée. La nouvelle date retenue est le 29 mars 2021. Le départ se fera à 16h30 devant la grande salle.

La commission de gestion et finances est convoquée le 13 juillet pour les comptes. La convocation va suivre.

Le prochain conseil se déroulera le 14 septembre et les prochaines votations auront lieu le 27 septembre. Samuel Collet souhaite avoir confirmation que c'est la commission de gestion et des finances de 2019-2020 qui va œuvrer pour les comptes.

La municipalité répond que c'est bien elle.

Renaud Piccard demande quand vont commencer les travaux de l'UAPE.

Alexandre Gyax répond que la mise à l'enquête est en court. Elle se termine le 28 juin. Les travaux vont s'enchaîner. La grosse partie des travaux se fera sur la deuxième semaine d'août.

Christian Gonin a encore une communication. La municipalité a mis au programme un road movie, le 12 novembre. Les écoles bénéficieront d'une projection l'après-midi et le soir sera ouvert au public. Le film n'est pas encore choisi.

Renaud Piccard a une question concernant la demande de panneau « bordier autorisé » qui a été faite lors du dernier conseil. Y a-t-il de nouvelles informations ?

Christian Gonin n'a pas encore de nouvelle.

Pascal Henchoz demande s'il y a la possibilité de mettre la poubelle des déchets du magasin ailleurs qu'à côté du bancomat. Certaine fois, cela sent mauvais.  
Christian Gonin prend note.

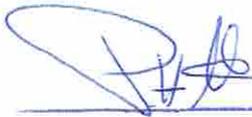
Il n'y a plus de remarque.

Philippe Moccand donne la parole à la secrétaire qui procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

Le président lève la séance.

Pour le conseil communal :

Le Président :



Philippe Moccand



La Secrétaire :



Lauriane Chuard